

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 68 (1988)
Heft: 3

Artikel: Une culture d'ouverture, clé de la réussite de l'intégration de la Suisse dans la C.E.E.
Autor: Ulmann, Gérard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887280>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une culture d'ouverture, clé de la réussite de l'intégration de la Suisse dans la C.E.E.

Gérard Ulmann,
*Secrétaire Général de la Chambre de Commerce
Suisse en France, Paris*

Pour comprendre où se trouve les enjeux posés à la Suisse par la réalisation progressive, au sein de la communauté européenne, d'un grand marché unique dont auront été bannies les frontières physiques, techniques et fiscales, nous devons replacer le débat au niveau de sa finalité première.

Nécessité d'un grand marché européen

Le 9 mai 1950, la déclaration Monnet/Schuman lançait l'idée-force des communautés.

L'objectif de cette fameuse déclaration était d'engager un processus à long terme, en esquissant le cadre de rapports nouveaux entre la France et l'Allemagne et les pays qui accepteraient les mêmes engagements, rapports qui pourraient aboutir à la formation d'une fédération européenne. Comme on le voit les objectifs premiers étaient principalement d'ordre politique.

Parallèlement les nations industrielles de l'époque, sous l'égide du G.A.T.T., découvraient les vertus apparentes du libre-échange et essayaient de libéraliser le commerce mondial.

Certes, les négociations du G.A.T.T. ont permis l'abaissement de nombreux tarifs douaniers et de stimuler les échanges, mais les nations industrielles, à l'abri de leur monopole technologique, ne réalisaient pas que le libre-échange veut dire davantage qu'exporter mais signifie la spécialisation dans les domaines où existe un avantage comparatif. En clair le libre-échange appliqué totalement implique le transfert des ressources vers les secteurs d'exportation et l'abandon progressif des secteurs concurrentiels par des importations plus compétitives.

De plus, et sous certaines conditions, le libre-échange a tendance à égaliser la

rémunération des facteurs de production, entendez le revenu du capital et les salaires.

Or il est évident que, pendant la période de 1950-1975, ces effets secondaires négatifs mais inévitables ne se sont pas fait sentir. La difficulté et la lenteur des transferts technologiques, la relative immobilité des capitaux, ont protégé longtemps les pays occidentaux.

Depuis les années 75 environ, ces barrières ont progressivement disparues et nos pays se sont trouvés confrontés à la réalité d'un système qu'ils appelaient de leurs vœux quelques années plus tôt. Et ce n'est donc pas par hasard que l'on a assisté, et que l'on assiste encore (voir le cas des États-Unis et de sa trade bill) à une montée nouvelle du protectionnisme, et des pratiques restrictives.

La décision de franchir un pas décisif dans la construction de l'Europe d'ici la fin de 1992 vient du souci de répondre à la montée des concurrences asiatiques et américaines, voire sud-américaines demain; il faut considérer l'échéance 1992 comme un moyen et non comme une fin en soi. C'est aussi la réponse de l'Europe à son essoufflement économique.

On voit ainsi que l'objectif initialement politique de l'Europe devient économique.

Le libre-échange n'a des effets globalement positifs qu'à la condition que les nations qui y participent connaissent des contextes socio-économiques relativement similaires.

Le commerce international de demain sera un réseau d'échanges contrôlés et tarifés entre des zones économiques intégrées. Un marché européen, un marché commun asiatique, un marché inter-sud américain, etc.

Donc il importe de réfléchir à la position de la Suisse non pas seulement dans les termes d'une relation à deux: Suisse-C.E.E. mais à trois: Suisse-C.E.E.-reste du monde.

Il est naturellement difficile de définir aujourd'hui les contraintes que le marché commun en tant qu'utilisation d'un instrument va imposer à la Suisse dans la mesure où cet instrument lui-même n'existe pas encore.

Nous analyserons plus loin les effets, sur la Suisse, du marché unique dans un contexte de concurrence mondiale.

Les difficultés et les enjeux du marché intérieur de la communauté européenne

Nous allons maintenant décrire brièvement les objectifs et les attentes des pays européens quant aux effets internes que ne manquera pas de produire un marché intérieur unifié.

Les mesures prévues dans l'acte unique s'analysent comme une politique d'offre. Il s'agit de supprimer les entraves aux échanges et à la production (attentes aux frontières et coûts administratifs associés, cloisonnement des marchés publics, normes techniques nationales etc.).

La méthode d'intégration du marché européen

Les objectifs des états membres sont de construire, au-delà de l'Union douanière déjà réalisée, un véritable marché intérieur unifié, une communauté digne de ce nom dans laquelle devront pouvoir circuler librement dès 1992, les hommes, les marchandises, les services et les capitaux, avec ce que cela implique d'homogénéité:

- fiscale, parafiscale (Sécurité sociale);
- financière (stabilité des changes, renforcement de l'ÉCU, soutien matériel des monnaies dans le cadre d'une gestion concertée du crédit, des taux d'intérêts, des réserves en or et en devises etc.);
- et socio-économique (convergences des politiques économiques et sociales).

Nous allons analyser ces points, mais avant il faut savoir que les ambitions européennes vont même au-delà du

marché intérieur, elles comportent encore les points suivants :

1. Favoriser la coopération active européenne en matière de formation, de recherche, de développement technique et de restructuration industrielle et économique générale.

2. Assurer la cohésion économique et sociale par une solidarité renforcée (doublement des fonds structurels, développement et orientation communautaires des investissements publics et privés, combinés avec une gestion décentralisée).

3. Accroître les ressources disponibles en répartissant l'effort de manière équitable (introduction d'une ressource propre nouvelle, fondée sur le produit national brut, le total des recettes ordinaires étant plafonné en 1992, à 1,4 % du P.N.B.).

4. Assurer une discipline budgétaire propre à garantir la bonne affectation et la bonne gestion des disponibilités budgétaires.

5. Réaliser une réforme de la politique agricole commune, évitant l'accumulation de stocks invendables, la concurrence déloyale sur des marchés mondiaux suremcombrés, mais permettant le maintien d'une agriculture familiale de qualité et la protection de l'environnement.

Pour réaliser le grand marché intérieur unifié le livre blanc propose les mesures suivantes :

Élimination des frontières physiques :

Marchandises

Suppression totale mais graduelle des contrôles aux frontières internes de la communauté aujourd'hui justifiés pour des raisons :

- fiscales ;
- statistiques ;
- vétérinaires ;
- phyto-sanitaires ;
- de contrôle des moyens de transport.

Personnes

La suppression des contrôles suppose des dispositions communes en ce qui concerne la drogue, le port d'armes, l'immigration (visas), le droit d'asile et l'extradition, en maintenant un degré de sécurité satisfaisant.

Élimination des frontières techniques :

Il s'agit :

1. D'éliminer les entraves aux échanges provenant de règles et normes techniques différentes justifiées par des considérations de sécurité ou de santé des personnes.

• Nouvelle approche en matière de normalisation consistant en une définition commune des critères essentiels de sécurité avec référence aux normes européennes ou nationales présumées conformes aux critères de sécurité.

• Définition de critères communs à respecter par les laboratoires d'essais afin de permettre la reconnaissance mutuelle des tests et certificats de conformité.

2. D'ouvrir les marchés publics.

3. De permettre la libre circulation des travailleurs et des professions libérales.

Solution : reconnaissance mutuelle des diplômes.

4. De favoriser la libre prestation de services.

- Services financiers : banques et assurances.
- Transports (air, mer, terre).
- Audiovisuel.
- Nouvelles technologies (ex. cartes de paiement).

Solution : harmoniser les garanties requises des prestataires pour protéger le public.

5. D'éliminer les entraves à la libre circulation des capitaux pour créer un espace financier européen.

- Assurer le libre accès à des services financiers efficaces.
 - Décloisonner les marchés financiers.
- Ceci exige aussi le renforcement du système monétaire européen.

6. De faciliter la coopération industrielle transfrontière.

- Création d'un cadre juridique approprié : Ex. : Groupement européen d'intérêt économique à partir du 1^{er} juillet 1989.
- Harmonisation du droit des sociétés.
- Harmonisation des conditions de protection de la propriété industrielle et intellectuelle (Brevet, marque, droit d'auteur).
- Diminuer les possibilités de double imposition fiscale (notamment entre sociétés mères et sociétés filiales).

7. De faire appliquer la législation communautaire via les tribunaux nationaux et la cour de justice.

Vigilance nécessaire de la commission mais rôle accru des agents économiques et des citoyens pour faire respecter le droit communautaire. Importance d'une information adéquate et de la transparence du droit communautaire.

Élimination des frontières fiscales :

Il s'agit de supprimer les disparités actuelles en matière de transaction des

produits et services : T.V.A. et accises.

1. T.V.A.

Harmoniser l'assiette ne suffit pas (6^e directive) : il faut harmoniser les taux :

Propositions de la commission :

- taux réduits (4 à 9 %) pour les produits de première nécessité (nourriture, médicaments, livres, etc.) ;
- taux normal (14 à 20 %) ;
- système de compensation entre États.

2. Accises

Uniquement autorisées pour le tabac, alcool et huiles minérales. Montants uniformes pour tous les États membres.

Le but recherché

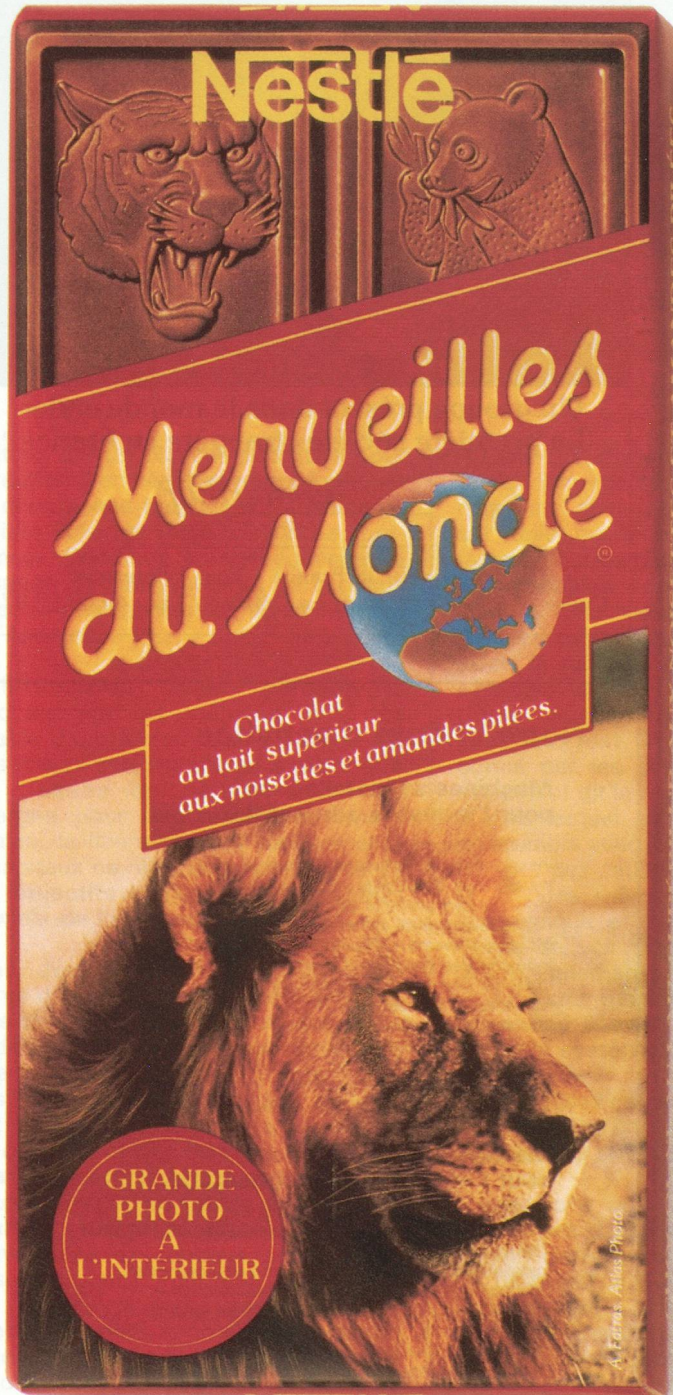
Ce que les pays européens peuvent attendre de ces mesures dépendra de la réaction des entreprises à la modification de leur environnement, et de l'intégration des marchés. Pour que la collectivité européenne puisse tirer le meilleur parti de 1992, il faut que l'intensification de la concurrence conduise les entreprises à exploiter les possibilités qui leur seront offertes en termes d'économie d'échelle, et à traquer les sources d'inefficacité dans leur organisation interne. Il faut aussi qu'elle comprime les marges excessives rendues possibles par les situations de monopole. La commission Cecchini à estimé à quelque 70 milliards d'ÉCUS l'avantage dû à la suppression des entraves, l'intégration des marchés devant apporter quelque 90 milliards d'ÉCUS supplémentaires.

Parvenir à ce résultat n'ira pas sans difficultés ni sans le respect de certaines conditions. Il faudra par exemple renforcer la politique de la concurrence pour que les effets attendus de l'intégration des marchés puissent tous se concrétiser. Il faudra également tenir compte d'inévitables effets redistributifs. Le renforcement des fonds structurels européens va dans ce sens. Il conviendrait d'aller au-delà en exploitant les marges de manœuvre engendrées par la politique d'offre (désinflation accrue, gains de compétitivité, etc.) et mener une politique de stimulation de l'activité au plan communautaire. Ceci est d'autant plus justifié que la « mise en œuvre de 1992 » doit se traduire dans un premier temps par des pertes d'emplois. Ignorer cette dimension risquerait de mettre 1992 au premier rang des boucs émissaires.

Conséquences possibles

A ce stade il faut essayer de comprendre qu'un marché intérieur unifié aura sa propre logique ; nous allons utiliser l'exemple de la monnaie. La libération complète des mouvements des

Made in Switzerland?



Merveilles du Monde - made in France. Reproduction d'animaux en relief sur un support de chocolat fin aux amandes et noisettes pilées. Un chocolat différent, enveloppé sur une machine SIG made in Switzerland. La grande tablette fragile est reprise délicatement par la machine SIG et enveloppée dans une feuille d'aluminium. Un carton-renfort avec motif imprimé assure la rigidité de la tablette et fait la joie de nombreux collectionneurs. Dans une deuxième phase, l'enveloppe extérieure en papier est pliée façon portefeuille autour de la tablette. Ces opérations se répètent 140 fois par minute. Les tablettes sont ensuite regroupées dans un carton pour le transport. La tablette Merveilles du Monde est un parmi plusieurs centaines d'articles emballés chaque jour en France sur des machines SIG de précision suisse.

SIG Emballage France S.à.r.l.
31, rue Desbordes-Valmore, 75116 Paris, Téléphone 45 04 8817, Télex 513 360

SIG Société Industrielle Suisse
CH-8212 Neuhausen-Chutes du Rhin / Suisse



INDUSTRIELS !

INSTALLEZ VOTRE ENTREPRISE
DANS LE CANTON DE VAUD ENTRE
LES LACS LÉMAN ET DE NEUCHÂTEL.

CONFIEZ VOTRE ÉTUDE À L'OVCI
SPÉCIALISTE EN IMPLANTATIONS
NOUVELLES (INNOVATIONS, DIVERSI-
FICATION, FISCALITÉ, MAIN-D'ŒUVRE,
ACQUISITIONS DE TERRAINS OU
D'IMMEUBLES INDUSTRIELS).

OVCI Office vaudois pour le développement
du commerce et de l'industrie

Av. Mon-Repos 24
1005 LAUSANNE Tél. (021) 23 33 26
FAX : (021) 233 329



Un groupe présent dans le monde entier
La première société étrangère en France

winterthur
assurances

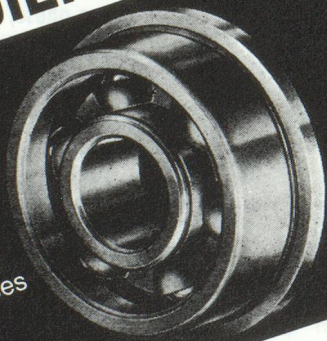
Direction pour la France - Tour Winterthur
Cedex n° 18 - 92085 Paris La Défense - Tél. : 49.03.87.87

FRANÇOISE - Paris

RMB

**ROULEMENTS
MINIATURES SA
BIENNE SUISSE**

Le petit
roulement
pour
les grandes
performances



Représentants:

WILLIAM BAEHNI S.A.
147, rue Armand-Silvestre
92403 Courbevoie Cedex
Tél. : (1) 43 34 17 17.

Notre champ d'activités

Machines et installations pour l'industrie alimentaire

Mouture des grains
Installations de nettoyage des semences
Installations de pesage et d'ensachage
Industrie des produits de boulangerie
Fabrique de pâtes alimentaires
Moulins à avoine - Rizeries - Fabriques de cornflakes
Industrie des produits alimentaires spéciaux
Industrie des produits à base de sucre et des stimulants
Malteries et brasseries
Industrie des huiles alimentaires
Fabriques d'aliments composés pour animaux
Installations de fabrication de couscous
Installations de déchargement et de chargement de navires
Silos et installations de manutention

Machines et installations pour l'industrie non alimentaire

Installations de manutention continue
Installations de broyage-séchage du charbon
Technique du filtrage
Installations pour la protection de l'environnement
Fabriques de colorants, d'encres d'imprimerie,
de peintures et de vernis, fabriques de savons
et branches de l'industrie apparentées
Installations pour l'industrie du tabac
Chariots de manutention antidéflagrants
Machines et installations à couler les métaux sous pression
Génie chimique



BUHLER-MIAG

Tour Aurore Cedex N° 5 - 92080 Paris-Défense 2
Tél. (1) 47.78.61.61

85-RK-514



...C'est en effet le désir d'ouverture, le sentiment d'être européen qui, à chaque niveau, dans l'entreprise, les universités, le parlement sera la clé de la réussite de l'intégration de la Suisse à l'Europe...

Photo : Zürich – la Bahnhofstrasse

capitaux est un objectif prioritaire pour la création d'un véritable marché unique. Elle conditionne tous les autres aspects du libre-échange (biens, services, personnes). Condition et conséquence, la libération des mouvements de capitaux suppose l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne.

L'imposition des placements effectués par les ménages est très variable d'un pays à l'autre. Laisser les choses en l'état signifierait s'exposer à des risques de délocalisation de l'épargne pour des raisons purement fiscales, la libération des mouvements de capitaux ne répondrait plus à l'un de ses objectifs majeurs : l'affectation optimale de l'épargne européenne.

Les douze pays ont chacun leur régime de taxation pour chaque produit, et ne taxent pas de la même façon les résidents et non-résidents. En outre, certains pays ont des produits financiers fiscalement avantageux qui leur sont propres. Avec la libre circulation des capitaux et des services financiers, apparaît un risque de graves distorsions de concurrence, de fraude et d'évasion fiscale et, même en toute égalité, de mouvements de capitaux orientés par les seules considérations fiscales.

Cette harmonisation urgente laisse d'une part imaginer les difficultés que rencontreront les pays de la communauté et, d'autre part, entrevoir les adaptations nécessaires que devra faire la Suisse.

Mais plus encore qu'une nécessaire et inévitable harmonisation fiscale, la libération des capitaux suppose en effet la parfaite fixité des taux de change.

Celle-ci suppose à son tour l'identité de rendements sur les différentes monnaies et l'absence de prime de risque sur telle ou telle devise européenne (aujourd'hui les taux sont plus élevés sur les monnaies dont on craint la dévaluation). Cela implique que les politiques monétaires perdent toute autonomie. En effet, la mobilité parfaite des capitaux « ne pardonne pas ». Tout écart de politique économique, véritable ou supposé, est immédiatement sanctionné par les pressions spéculatives, autrement dit le maintien du *statu quo* (le S.M.E. actuel seul) est difficilement compatible avec le passage à la mobilité parfaite des capitaux. Compte tenu des différences, même réduites, de politique économique et de taux d'inflation, on risque de voir s'accroître la fréquence des réalignements, pas toujours justifiés – de toute manière néfastes à l'économie européenne, et de nature à déstabiliser le système.

Pour mieux cerner concrètement cette question, prenons l'exemple d'une situation de fait : la Suisse.

Imaginons que, suite à un marasme des ventes dans l'industrie chimique, le canton de Bâle soit en déficit vis-à-vis du reste de la Suisse, l'emploi et les revenus seront affectés dans le canton de Bâle, mais celui-ci n'aura pas à défendre sa monnaie (le franc de Bâle est le même que celui de Zurich) par une politique monétaire restrictive et une hausse des taux. Le régime en vigueur étant celui d'une parfaite fixité des taux de change (franc contre franc), et de parfaite mobilité des capitaux. Le déficit du canton de Bâle est financé automatiquement sans d'ailleurs que l'on en prenne vraiment conscience : sim-

plement les dépôts détenus hors de ce canton diminuent et les crédits augmentent. Mutatis mutandis la contrainte extérieure serait repoussée aux frontières de la C.E.E. C'est d'une toute autre manière qu'elle s'exercerait sur les économies des différents États de la communauté.

Si, comme on le voit, la fixité des taux de change est une condition du marché unique, l'harmonisation de la fiscalité et la concordance des politiques monétaires et budgétaires en découlent.

Quelle sera la position de la Suisse face à ce bloc? En pratiquant par exemple des taux d'intérêts différents ne sera-t-elle pas accusée à court terme de pratique de dumping?

La position de la Suisse

La Suisse est de fait profondément intégrée dans la communauté, davantage que la plupart des pays membres. Cependant elle reste en dehors pour les trois motifs principaux :

1. Son fédéralisme.
2. Sa démocratie semi-directe.
3. Sa neutralité.

Intégration de fait

L'Europe occidentale est le centre de gravité des relations commerciales de la Suisse : 80 % des importations proviennent de l'Europe occidentale à laquelle sont destinées 65 % des expor-

tations de la Suisse. Dans ce contexte, la communauté forme le principal pôle d'attraction avec son marché de 320 millions de consommateurs. En 1987, 55,7 % des exportations suisses ont pris le chemin de la C.E.E. dont provenaient 72,1 % des importations.

Selon M. F. Blankart, secrétaire d'État « un franc sur trois gagné en Suisse provient de la C.E., de ce que nous exportons, investissons et rendons en service dans les États membres ». La Suisse occupe la troisième place en matière d'investissements étrangers dans la C.E. après la R.F.A. et la France. Les 17 compagnies transnationales, regroupées dans le « industrie holding » emploient dans la C.E. environ le double des effectifs de leur personnel en Suisse et moins de la moitié de toutes les personnes employées en dehors de la Suisse. Les trois grands de la chimie bâloise avaient en 1985 un effectif de 44 000 personnes dans leurs 132 unités de production et de commercialisation dans la C.E. et un chiffre d'affaires d'environ 10 milliards de francs suisses. En matière d'assurances, le montant des primes d'une cinquantaine d'agences et de succursales de compagnies d'assurances suisses dans la C.E. est à peu près deux fois plus élevé que le total du reste du monde : en 1982, les primes ont représenté 11,5 milliards de francs suisses en Suisse par comparaison avec 10,5 milliards pour la C.E. et 5,3 pour le reste du monde. De toute évidence, la situation, l'état d'union et les décisions de la C.E. ainsi que son développement à l'avenir sont, du fait de cette interpénétration économique, d'importance vitale pour la Suisse.

Si la Suisse dépend largement de la C.E., elle n'en constitue pas moins, comme le rappelle Jacob Kellenberger, un partenaire important et attractif pour la C.E. : la Suisse est le deuxième client de la C.E. après les États-Unis et de surcroît, un marché stable et solvable ; en 1986, l'excédent de la balance commerciale en faveur de la C.E. atteint les 17 milliards de francs suisses ; la Suisse occupe une position centrale au sein du réseau de communications en Europe occidentale et dans la C.E. en particulier. Les entreprises transnationales suisses sont d'importants employeurs et investisseurs dans la C.E. Elles y exercent non seulement des activités de production et de distribution mais aussi de recherche. A ce dernier titre, la Confédération Helvétique est aussi un partenaire intéressant qui consacre des ressources substantielles à la recherche et au développement dont les trois quarts sont le fait du secteur privé.

Toutefois, il ne faut jamais oublier que cette interdépendance entre la confédération de 6,5 millions d'habitants et un grand ensemble de 320 millions est en réalité très asymétrique.

La Suisse investit trois fois plus dans la C.E. que celle-ci dans son économie ; ses importations et ses exportations, vitales pour elle, ne représentent qu'environ 10 % et 6 % des exportations et des importations de la C.E. Presque 75 % des étrangers qui travaillent en Suisse, soit près de 700 000, sont d'origine communautaire. Cette « intégration de fait » se reflète aussi dans la participation d'organisations professionnelles suisses dans les groupements européens.

La politique de la Suisse

La coopération avec la C.E. emprunte deux voies formelles : une voie multilatérale et une voie bilatérale. La voie multilatérale à travers l'A.E.L.E. vise l'instauration d'un grand espace européen de libre-échange, puis d'un espace économique européen dynamique tel qu'il a été défini lors de la première rencontre ministérielle commune le 9 avril 1984 entre les pays de l'A.E.L.E. et la C.E. Les efforts en vue de la réalisation de cet objectif à long terme portent en premier lieu sur la libre circulation des biens. Dans cette perspective, des mesures ont été prises afin d'améliorer la coopération en matière de normes techniques et de simplifier les formalités douanières. D'autres domaines tels que les services font l'objet d'études préliminaires. Tout ce processus multilatéral se déroule sous la responsabilité, la direction de la haute surveillance d'un groupe ad hoc de hauts fonctionnaires représentant les pays de l'A.E.L.E. et la commission de la C.E. Ce groupe a pour tâche entre autres de formuler les directives pour la poursuite des travaux qui couvrent une grande partie des domaines envisagés en 1985 dans le livre blanc de la commission et repris dans l'acte unique européen.

La coopération bilatérale a pris la forme d'un vaste réseau d'accords dont le foyer central et le cadre sont constitués par l'accord de libre-échange qui contient une clause évolutive. Signé en juillet 1982, l'accord a été accepté par référendum en décembre de la même année : avec une participation de 51,1 %, les électeurs et les électrices l'ont approuvé à une forte majorité de 72,5 %, soit par 1 345 000 voix contre 509 500 et par tous les cantons.

Cet accord général a été complété par un réseau d'une centaine d'accords et arrangements spécifiques (acier, horlogerie, transport, textile, etc.). Le rapprochement entre la Suisse et la C.E. s'est poursuivi par une série d'accords de deuxième génération : assurances, échange d'informations (protection de l'environnement, politique économique

et monétaire, politique des transports), accords de coopération scientifique et technologique.

Grâce à ce réseau institutionnel dense d'accords et d'arrangements, la Suisse a réussi à maintenir une coopération intense sans pour autant renoncer à son autonomie de décision. A la longue, sera-t-elle en mesure de participer aux activités de la communauté et à quel prix ?

Les problèmes posés à la Suisse

- Le niveau des entreprises.
- Le niveau des conditions cadre.

Sans entrer dans trop de détails on peut diviser en 4 catégories, d'importance inégale, les problèmes qui se posent aux entreprises suisses dans leurs relations avec la C.E.

1. Les problèmes découlant des mesures communautaires (existantes ou en préparation ou relevant des accords passés avec la communauté) :

C'est sur ces questions que la préparation des firmes suisses dans la perspective du marché unique doit se concentrer en priorité.

2. Les problèmes provenant de l'application discriminatoire à l'encontre de la Suisse de dispositions nationales dans les pays membres de la C.E. :

Il s'agit de difficultés ponctuelles – nombreuses et difficiles à anticiper – ; elles ne peuvent par conséquent être traitées que de cas en cas. Des problèmes de ce type risquent de se multiplier au fur et à mesure que la « nouvelle approche » prônée par le livre blanc entrera dans les faits dans les secteurs les plus divers (en particulier en rapport avec la reconnaissance mutuelle des réglementations nationales au sein de la C.E.).

3. Les discriminations sur des marchés tiers, résultant des effets de la politique commerciale communautaire :

Bien que, d'un point de vue général, l'importance pratique de ces cas ne soit pas comparable aux problèmes cités plus haut, on ne doit pas les ignorer car ils placent certaines entreprises devant des difficultés non négligeables.

4. Les problèmes résultant de mesures autonomes de la Suisse :

Ces questions relèvent de la législation ou de réglementations internes ; elles doivent par conséquent être abordées en premier lieu dans le cadre du débat politique en Suisse même. Elles n'en font pas moins partie intégrante de la politique d'intégration de la Suisse.

Pour illustrer la première partie, j'ai choisi une dizaine d'exemples de problèmes existants ou potentiels que rencontrent les entreprises suisses dans leurs rapports avec la communauté :

Contrôle des personnes

Renforcement probable du contrôle aux frontières extérieures de la C.E. : inconvénients. déplacements d'affaires et tourisme.

Émergence des nouvelles procédures anti-dumping.

Conséquences des travaux en cours concernant la certification, les garanties de qualité et la reconnaissance des essais.

Industrie alimentaire

Exigences divergentes entre pays membres et non-membres (bière en Allemagne).

Industrie textile

Problème du trafic de perfectionnement passif des produits textiles suisses dans les pays bénéficiant d'accords préférentiels avec la C.E.

Industrie horlogère

Pression possible de la C.E. sur la Suisse en vue de la faire renoncer à sa politique commerciale libérale et de la contraindre à adapter son propre comportement plus hostile à l'égard d'importations en provenance de certains pays tiers.

Libre circulation des personnes

Entrave à la mobilité des cadres, chercheurs...

Transports routiers

Risque de mesures de rétorsion à l'encontre de la Suisse en réponse aux mesures nationales en matière fiscale (taxe poids lourds) et de poids maximal des véhicules (28 t).

Transports aériens

Dispositions communautaires concernant l'accès au marché, la répartition des capacités. La fixation des tarifs etc.

Droit des sociétés

Loi sur les groupes de sociétés : protection des filiales contre leur société mère, responsabilité de cette dernière à l'égard des filiales...

Propriété industrielle

Unification matérielle du droit des brevets (brevet communautaire) ; projet de règlement sur la marque communautaire.

A ces problèmes découlant des mesures communautaires, on peut encore citer brièvement ceux résultant de l'application discriminatoire de dispositions nationales dans les pays membres de la C.E. :

- Divers pays membres : autorisations d'importation pour produits sidérurgiques.
- Divers pays membres : formalités administratives chicanières, notamment à la frontière.
- Allemagne fédérale : application du « Reinheitsgebot » aux bières suisses, alors que les bières communautaires en sont dispensées.
- Allemagne fédérale : pratique d'achat des centrales d'électricité.
- Danemark : présentation d'un certificat vétérinaire pour les importations de fromages suisses.
- Espagne : prescriptions de sécurité pour les machines et exigences discriminatoires par rapport aux pays membres de la C.E. concernant la présentation de certificats de conformité.
- Espagne : discrimination concernant les couverts de table.
- France : réglementation sur les investissements directs ; restrictions imposées aux investisseurs des pays tiers (notamment dans le cadre des dénationalisations).
- France : discrimination dans le trafic maritime de ligne entre la France et l'Afrique occidentale.
- Italie : certaines aides d'État pour l'achat de machines de haute technologie subordonnées à la présentation d'une déclaration de conformité longue à obtenir ; cette exigence ne s'applique pas aux machines importées de la C.E.
- Portugal : limitation des appels d'offres dans le domaine des systèmes de sécurité aux fournisseurs communautaires.
- Royaume-Uni : application discriminatoire de la convention de Washington sur le commerce international des espèces de faunes et de flores sauvages menacées d'extinction (bracelet de montre en peau de reptiles).
- Royaume-Uni : interdiction de l'importation de lait, de crèmes et de boissons lactées en provenance de pays non-communautaires.

Conclusion

Pour résoudre les problèmes posés à l'économie suisse, les entreprises et la Confédération ont leur stratégie. Les premières, en se conformant aux mesures européennes et en relocalisant dans la communauté leur production, évitent la plupart des difficultés. La seconde, par sa politique d'intégration active, limite les dégâts.

Mais, en fait, la C.E. ne dispose que d'une marge étroite de négociation.

Quant on sait les difficultés que rencontre la C.E. dans l'adoption de ses décisions – aboutissement de longues négociations entre ses membres – on comprend aisément qu'elle n'est pas disposée à les remettre en question lors des négociations avec la Suisse.

La Suisse poursuit une politique active à l'égard de la C.E. et cherche à engager les négociations dès que possible. Mais la C.E. ne peut pas l'admettre à la table de négociation aux côtés de ses membres. Elle n'entame le dialogue avec la Suisse qu'une fois parvenue à une décision en son sein. De la sorte, la Suisse demeure à l'écart du processus de décision communautaire. Il en résulte dès lors qu'elle est confrontée à une série d'actes et de politique qui l'affectent directement, mais à l'élaboration desquels elle n'a pas pu contribuer. Dans la pratique elle est contrainte d'en subir des effets négatifs ou de s'y conformer. La C.E. n'a que peu de flexibilité tandis que la Suisse n'a pas de choix : si elle désire préserver ses relations privilégiées avec la C.E., elle ne peut que s'aligner sur les décisions communautaires.

Dès lors, la faculté d'adaptation de l'économie suisse sera largement fonction des sacrifices de souveraineté que le parlement suisse et les citoyens seront prêts à admettre. Et ce sacrifice-là est l'élément central du débat sur l'adhésion de la Suisse à la C.E. Mais on voit aussi que c'est là un faux débat, car adhésion ou non, les mêmes sacrifices devront être faits.

A ce stade, on quitte le domaine exclusif de l'économie pour toucher celui de la mentalité collective, celui de la culture.

C'est en effet le désir d'ouverture, le sentiment d'être européen qui, à chaque niveau, dans l'entreprise, les universités, le parlement sera la clé de la réussite de l'intégration de la Suisse dans un espace où le destin lui a donné une place centrale : l'Europe. ■

ÉVOLUER AVEC SON TEMPS

Un souci permanent
de la Chambre
de Commerce Suisse en France
présente maintenant sur

MINITEL

**36-16
CECOM**

Une source de renseignements
disponibles 24 h/24.